

Parc national de la Vanoise

Objectif 2.4.2 Sensibiliser les pratiquants aux enjeux environnementaux et maîtriser le développement des manifestations sportives

Contexte

Le développement récent des compétitions et de rassemblements sportifs importants, dont les organisateurs demandent à parcourir le coeur du parc national, appelle de nouvelles formes de coopération. La pratique sportive requiert, au-delà de l'énergie physique, la mobilisation d'une force mentale pour se surpasser. Ces vertus de ténacité et de persévérance représentent un terreau fertile pour assumer des choix écoresponsables. C'est pourquoi les milieux du loisir sportif constituent un relais à privilégier dans la transmission des messages de prise en compte de l'environnement et un allié objectif dans la recherche d'une réduction de l'empreinte écologique du territoire. C'est la vocation des « groupes techniques », lieux d'information réciproque, de sensibilisation et de concertation. L'implication de pratiquants individuels, d'associations sportives, de fédérations et de professionnels peut favoriser l'émergence de nouvelles formes d'écocitoyenneté dans l'exercice des pratiques de loisirs et l'organisation de compétitions.

Enjeux

Cet objectif se situe au croisement de l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui répond à une mission fondamentale du parc national, avec les deux nouveaux enjeux : Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous et Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire, qui traduisent la nouvelle posture du parc national de la Vanoise.

Objectifs poursuivis

- Les manifestations sportives mobilisant un nombre important de pratiquants, d'accompagnants et de spectateurs, n'ont pas vocation à se multiplier sur le coeur du parc national. Si les manifestations sportives contribuent au rajeunissement de l'offre d'activités, elles ne peuvent être accueillies qu'à condition d'une part de respecter les objectifs de protection des patrimoines et le caractère du parc national, d'autre part d'avoir valeur d'exemplarité en matière d'écoresponsabilité.
- Outre la qualité de l'organisation, cela suppose une action de sensibilisation des pratiquants, des accompagnants et des spectateurs.

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures	Rôle de l'établissement	Rôle des communes	Principaux autres
---------	-------------------------	-------------------	-------------------

Parc national de la Vanoise

contractuelles (liste non exhaustive)	public du parc national	adhérentes	partenaires
2.4.2.a ? - Développer des outils appropriés pour la promotion de pratiques écoresponsables, notamment sur le web à l'adresse des pratiquants réguliers	Réaliser les outils d'information du public		Fédérations sportives, clubs locaux
2.4.2b ? - Favoriser et développer des pratiques écoresponsables dans les lieux d'hébergements (refuges, centres de vacances, gîtes...)	Assurer un accompagnement technique, mettre en oeuvre le référencement <i>Parc national de la Vanoise</i>	Intégration dans la gestion des refuges communaux	Gestionnaires d'hébergement, Savoie Mont-Blanc Tourisme, Offices de tourisme, Gîtes de France
2.4.2.c ? - Développer les partenariats avec les professionnels de la montagne (guides, accompagnateurs) pour une sensibilisation du public	Conventionner avec les professionnels, développer le référencement <i>national de la Vanoise</i>		Organisations professionnelles (SNGM, FFCAM, FFME), État (Jeunesse et Sports)
2.4.2 d ? - Participer à la formation des sportifs de la montagne (encadrants et sportifs de haut niveau)	Sensibiliser à l'environnement et faire connaître le parc national	Promouvoir l'offre de formations et l'accueil des stagiaires en formation	Pôles d'accueil de formation en Vanoise (UCPA...), écoles de ski.,), État (Jeunesse et Sports)
2.4.2.e ? - Informer les skieurs hors-piste des incidences de leur pratique sur le dérangement de la faune en période hivernale et ses conséquences. Développer des mesures incitatives au respect d'itinéraires et de zones de défens, avec comme principaux partenaires les gestionnaires des domaines skiables	Sensibiliser les communes et les stations,	Prise en compte dans les projets des domaines skiables en régie	Exploitants de domaines skiables
2.4.2.f - Accompagner techniquement les compétitions et	Apporter du conseil et		Organisateurs d'événements et de manifestations

Parc national de la Vanoise

manifestations de sports de nature passant dans le coeur (trails, courses de skialpinisme...)	assurer un suivi des impacts		
2.4.2.g - Maîtriser le nombre, le calendrier et la répartition des compétitions sportives	Mettre en oeuvre la réglementation		DDCSCP, DRJS
Autres mesures contractuelles contribuant à l'orientation			
Mesures 2.2.1.a / 2.2.1.b / 2.2.1.c / 2.2.1.e / 2.4.2.a / 2.4.2.c / 2.4.2.e			
Principales modalités d'application de la réglementation contribuant à l'objectif			
- modalité 21 relative aux travaux, constructions et installations pour l'accueil et la sensibilisation du public - modalité 36 relative aux manifestations publiques Les modalités d'application de la réglementation sont détaillées au chapitre 4.3.			

Référence ID de l'article : #4419

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-29 09:26